



Juré cour d'assise

Par Morgane26

Bonjour,

j'ai été tirée au sort pour être jurée, je viens d'être convoquée pour un procès en juin.

Je suis jurée suppléante. Puis -je être récusée comme une titulaire ou pas? Je n'arrive pas à trouver d'informations là dessus.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Vous ne pouvez refuser, sous peine d'amende.

Il y a quelques cas qui le permettent tout de même mais vous devez être en mesure de le justifier.

Toutes les informations pour vous aider, via ce lien

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1044#:~:text=Peut-on%20refuser%20d'%C3%Aatre>

Bon courage

Ines